Rapport du Commissaire à la Transformation

sur la transformation de la société anonyme Groupe Eurotunnel SA en société européenne	
Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2014	
Groupe Eurotunnel SA	land Blazza COLL 5
Société anonyme au capital de 220.000.000 €	Jean-Pierre COLLE Commissaire à la Transformation
3 rue de la Boétie	100 rue de Courcelles

75 017 PARIS

3 rue de la Boétie 75008 PARIS

Rapport du Commissaire à la Transformation

sur la transformation de la société anonyme Groupe Eurotunnel SA en société européenne

Aux actionnaires,

En application de l'article 37 du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L.225-245-1 du Code de Commerce :

- j'ai été désigné en qualité de Commissaire à la Transformation, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 mars 2014, dans le cadre du projet de transformation de la société anonyme Groupe Eurotunnel SA en société européenne ou Societas Europaea;
- j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le niveau des actifs nets de la société anonyme Groupe Eurotunnel SA au 31 décembre 2013, par rapport à son capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que votre société dispose d'actifs nets au moins équivalents au capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer, étant précisé que :

- les actifs nets de la société au 31 décembre 2013 s'élèvent à 3.038.181 milliers d'euros, correspondant à ses capitaux propres ;
- si l'on considère que toutes les réserves sont distribuables à l'exception de la réserve légale, le capital social, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer, s'élève à 242.422 milliers d'euros.

Mes travaux ont été établis après avoir pris connaissance du projet de transformation de la société anonyme Groupe Eurotunnel SA en société européenne adopté par le conseil d'administration de votre société du 12 mars 2014.

Ils ont consisté notamment :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels, soit ceux clos le 31 décembre 2013, et la date de mon rapport.

Sur cette base, j'atteste que la société anonyme Groupe Eurotunnel SA dispose d'actifs nets au moins équivalents au capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Fait à Paris, le 9 avril 2014

Le Commissaire à la Transformation

Jean-Pierre COLLE